

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 07 JUILLET 2025 à 20h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marianne PAILLERON, M. Patrick ASTIER.
Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, Sidonie JABBOUR, MM. Gwenaël CHAZOT, Cyrille PONSOT, David ALBRAND.

Absents : M. Hervé OZIL qui donne procuration à Mme Marianne PAILLERON.
Mme Marie-Laure GONTRAND qui donne procuration à M. Patrick ASTIER.
M. Denis ROUME qui donne procuration à M. Gwenaël CHAZOT.
M. Nordine BOUZRAA qui donne procuration à Mme Sidonie JABBOUR.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2025_72 : SERVICE DE L'EAU : CALCUL DU DÉGRÈVEMENT

Vu délibération DE_2025_71, le calcul suivant est proposé :

$$\frac{733 \text{ m}^3 - 130 \text{ m}^3}{2} + 130 \text{ m}^3 = 431,5 \text{ m}^3.$$

Il restera donc 431 m³ facturé à l'administré.

P. ASTIER ne prend pas part au vote.

Après avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce calcul pour établir le montant du dégrèvement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

M. Bernard CHEVILLIAT,
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 007-210701264-20250707-DE_2025_72-DE

